

INSCRIPTION

TRANSPORTS SCOLAIRES

2022 / 2023

Vous devez inscrire votre enfant aux transports scolaires en vous connectant sur le site www.auvergnerhonealpes.fr du 30 mai au 19 juillet 2022.

À compter du 20 juillet, un complément de 30 euros sera appliqué sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs.

— COMMENT RÉALISER VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ?

- 1 Rendez-vous sur www.auvergnerhonealpes.fr
- 2 Créez votre compte transport (obligatoire cette année même si votre enfant était inscrit l'an dernier).
- 3 Un mail de confirmation de création de compte vous sera adressé.
- 4 Procédez à l'inscription de chacun de vos enfants.
- 5 Un mail de confirmation d'inscription vous sera transmis pour chacun de vos enfants.
- 6 Suivez l'avancée des demandes d'inscription depuis votre compte.

— SI VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS INTERNET

Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible auprès des établissements scolaires ou auprès de l'antenne des transports de l'Allier. Il doit être transmis avant le 20 juillet 2022 (cachet de la poste faisant foi).

— PLUS D'INFOS SUR :

www.auvergnerhonealpes.fr

Contacts :

transports03@auvergnerhonealpes.fr

04 73 31 85 00



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TRANSPORTS SCOLAIRES

Demande d'inscription 2022-2023

— INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE DEMANDE DE TRANSPORT

Une inscription en ligne est possible sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr>

Les dates d'inscription aux transports scolaires ont été fixées de façon uniforme sur le territoire régional du 30 mai au 19 juillet 2022.

Un complément de 30 euros par élève inscrit sera demandé à la famille pour toute inscription au transport scolaire à partir du 20 juillet 2022 (sauf affectation tardive ou déménagement sous réserve de justificatifs).

Cette demande d'inscription aux transports scolaires doit être dûment complétée dans les cas suivants :

- › 1^{re} inscription aux transports scolaires ou renouvellement d'inscription ;
- › élève hors secteur (établissement scolaire non rattaché à la commune de résidence) ;
- › changement d'établissement scolaire ;
- › changement d'adresse ;
- › changement de qualité (demi-pensionnaire, interne, externe).

Cette demande comporte 2 parties :

La partie 1 (partie haute) doit être signée par les parents ou les tuteurs et accompagnée obligatoirement d'une photo d'identité (àagrafer). À défaut, la demande d'inscription aux transports scolaires ne sera pas instruite.

Elle sera remise à l'établissement ou renvoyée directement à l'adresse suivante :

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier

1 avenue Victor Hugo - CS11665 - 03016 Moulins Cedex

Tél : 04.73.31.85.00 - Courriel : transports03@auvergnerhonealpes.fr

La partie 2 (talon détachable) sera conservée par l'élève en attendant de recevoir son titre de transport à son domicile. **Ce talon est provisoire et n'est valable qu'un mois.**

Pour toute demande effectuée avant le 20/07/2022 : la carte doit vous parvenir entre le 1^{er} et le 11/09/2022.

Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois.

Au-delà de ces délais, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne des transports de l'Allier.

IMPORTANT

La communication d'un numéro de téléphone portable permettra au service des transports de vous informer par SMS de perturbations importantes du réseau, notamment en cas d'intempéries météorologiques.



Les horaires de car ainsi que le règlement départemental des transports sont consultables sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr>



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Demande d'inscription aux transports scolaires

Année scolaire 2022-2023

PARTIE 1

Photo d'identité
(type passeport)
obligatoire

ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : / / Sexe : F M

SCOLARITÉ EN 2022-2023

Nom de l'établissement : _____ Commune : _____
Classe : _____ Qualité : ½ pensionnaire ou externe Interne

PARENTS OU TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL

Nom et prénom du responsable où réside l'élève :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. fixe :

Portable* :

Adresse mail :

*Portable pour alerte SMS

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : _____ Commune : _____

À _____ Le / /

Signature des parents ou du tuteur

Les informations recueillies par la Région Auvergne-Rhône-Alpes font l'objet de traitements informatiques destinés à l'inscription et au suivi des services en matière de transports scolaires. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits reportez-vous au règlement des transports scolaires 2022/2023 consultable sur www.auvergnerrhonealpes.fr.

Toute demande d'inscription implique l'acceptation du règlement des transports du réseau



Talon à conserver en attente du titre de transport

Année scolaire 2022-2023

Date de la demande : / /

PARTIE 2

ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____

SCOLARITÉ EN 2022-2023

Nom de l'établissement : _____ Commune : _____

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : _____ Commune (point de montée) : _____

Ce talon est **provisoire** : pour toute demande effectuée avant le 20/07/22 la carte doit vous parvenir entre le 1er et le 11/09/2022. Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois. **Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter l'antenne régionale des transports au 04 73 31 85 00.**